

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016 sous la présidence de monsieur Lee Patterson

Étaient présents: messieurs Pierre Morin, Pierre Fortier, François Paré, et Alan Eastley

Était absente : madame Jessica Adams et Donald O'Hara

Était également présente: Tommy Cioc inspecteur en environnement

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 17h05

16-038

2. Modification(s) à l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour tel que déposé avec ajout au varia du dossier des engrais sur les terrains de golf est proposée par monsieur Pierre Fortier et appuyée par monsieur Pierre Morin.

16-039

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2016

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2016 est proposée par monsieur Pierre Morin et appuyée par monsieur François Paré.

4. Suivi des dernières réunions

Monsieur Patterson a demandé aux membres à savoir s'ils avaient tous reçu le courriel de monsieur Sultana concernant le dossier du terrain de golf-camping. Les membres ont mentionnés avoir bien reçu et pris connaissance de ce courriel. En effet, l'usage n'est simplement pas permis dans la zone donc le projet ne verra pas le jour.

Monsieur Morin a discuté du dossier du styromousse no.6 concernant les voies de valorisation. Selon sa expérience personnelle, l'écocentre de la ville récupère les styromousses, contrairement à l'information publiée dans les journaux locaux. Il serait pertinent de mieux informer et sensibiliser les citoyens sur les importantes économies découlant d'une bonne gestion des matières recyclables, notamment dans la publication (Info VLB municipale).

Monsieur Patterson explique que dans le dossier de dérogation de monsieur Dumont, le comité d'urbanisme avait refusé le dossier pour des raisons de sécurité, ce volet n'étant pas de leur juridiction, le conseil à tout de même accepté la dérogation en exigeant que le bâtiment s'agence avec le voisinage.

Concernant le dossier de la maison à 2 étages, les comités d'urbanisme et d'environnement étaient d'accord avec le dossier compte tenu du volet revégétalisation.

Monsieur Morin avait demandé lors d'une rencontre précédente qu'une grille de suivi des dossiers puisse être produite afin d'assurer un suivi adéquat des différents dossiers du comité. Monsieur Cioc mentionne que cette grille sera éventuellement remise aux membres du comité.

16-040

5. Demandes de dérogation mineure

5.1 Chemin de la Baie-Cedar, lot 3 939 467, zone UV-2-G13, district de Foster

ATTENDU QU'UNE demande de modification d'un quai à emplacements multiples afin d'augmenter la longueur à 28.7 mètres et d'accueillir 12 embarcations a été déposée;

ATTENDU QUE le quai actuel d'une longueur totale de 23.8 mètres permettant d'accueillir 9 bateaux a été autorisée en 2004;

ATTENDU QUE la profondeur de l'eau à cet endroit dans le littoral du lac ne permet pas d'installer les 12 embarcations préalablement visées par le projet et que cette modification est nécessaire afin d'accueillir les 12 embarcations;

ATTENDU QUE le comité d'environnement est d'avis que l'agrandissement du quai sur pilotis n'occasionnera pas de préjudice sérieux à l'environnement ;

ATTENDU QUE le projet prévoit également un gain environnemental par l'implantation d'un dispositif de gestion des eaux de ruissellement et du contrôle des sédiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Allan Eastley appuyé par Pierre Morin que le comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'accepté cette demande aux conditions suivantes :

Et résolu par voix exprimées (2 pour, 1 contre, 1 abstention)

1) Qu'un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement et du contrôle des sédiments soit mis en place tel que proposé aux documents relatifs à la présente demande;

2) Que le quai à emplacement multiple ne puisse accueillir plus de 12 embarcations et ce en tout temps;

Monsieur Paré ayant montré son intérêt personnel, il ne s'est pas prononcé sur le dossier.

Ce dossier a ouvert la discussion sur les problématiques relatives aux accès au lac ainsi que de l'usage du plan d'eau. Par exemple, le parc Tiffany permet l'accès à quiconque utilise cet accès et aucun contrôle n'est effectué.

Les membres recommandent au conseil de se pencher sur la question des accès non contrôlé.

Monsieur Fortier a soulevé son inquiétude au niveau du processus de dérogation mineure. Il recommande que l'on n'accorde pas trop de dérogation sur tout et rien afin de ne pas encourager les gens à ne pas vouloir se conformer aux normes établies.

M. Morin signale également la problématique d'érosion des berges résultant de la confection de muret de protection en rive tel que présenté à l'émission Découverte (Radio-Canada, 20 novembre).

6. Mandat des membres du comité

Monsieur Patterson a demandé aux membres qui ne se sont pas fait entendre d'acheminer un courriel concernant leur intérêt ou non à revenir sur le comité en 2017.

7. Plan de communication

M. O'Hara avait mentionné qu'il allait remettre des textes au sujet de la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion au début du mois de novembre. À ce jour, aucun retour n'a été fait de sa part dans ce dossier. Pour le mois de janvier, monsieur Fortier déposera un texte sur les milieux humides.

8. Plan d'action

Il a été entendu que les membres allaient lire le plan d'action soumis, que monsieur Cioc allait mettre à jour le plan précédemment produit et que la prochaine rencontre comporterait une séance de travail afin de proposer un plan d'action en environnement.

9. Varia

Engrais sur les terrains de golf

Monsieur Paré a demandé un suivi au niveau du dossier des terrains de golf sur le territoire. Il s'avère que plusieurs personnes dont son épouse s'inquiètent de l'utilisation des engrais et pesticides sur les terrains de golf. En effet, il demande à savoir la nature, fréquence et quantité d'engrais et pesticides utilisés sur ces terrains.

Monsieur Cioc a expliqué la situation actuelle au niveau du suivi de la réglementation de la ville et des démarches entreprises auprès du MDDELCC pour connaître le programme de suivi du Ministère. Actuellement et depuis l'entrée en vigueur de la réglementation, les terrains de golf n'ont montrés aucune ouverture à se conformer à la réglementation.

Monsieur Cioc a suggéré qu'une demande d'accès à l'information au niveau du Ministère afin d'obtenir plus d'informations au niveau du golf qui le préoccupe. Monsieur Patterson a indiqué qu'il s'occupera de faire cette demande d'accès à l'information.

10. Prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le 19 décembre à 17:00 au centre lac-Brome.

11. Levée de l'assemblée

La levée de la réunion est proposée par Pierre Morin à 18h15.

Lee Patterson, Président

Tommy Cioc, secrétaire